CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

2013 RAPPORT DU GOUVERNEUR

ÉTATS FINANCIERS



ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2013



SOMMAIRE

53 ÉTATS FINANCIERS

56 Objectifs de la Banque
56 Secteurs d'intervention
57 Bilan
58 Compte de résultat
59 État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres
59 État de variations des capitaux propres
60 Tableau des flux de trésorerie

61 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

61 NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)
67 NOTE B - Gestion des risques financiers et du capital
81 NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture
82 NOTE D - Actifs et passifs financiers
83 NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
84 NOTE F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle
87 NOTE G - Immobilisations corporelles et incorporelles
88 NOTE H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers
88 NOTE I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre
91 NOTE J - Compte de dividendes sociaux (CDS)
93 NOTE K - Provisions
96 NOTE L - Capital
97 NOTE M - Marge d'intérêts
98 NOTE N - Information sectorielle
99 NOTE O - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
99 NOTE P - Charges générales d'exploitation
99 NOTE Q - Événements postérieurs à la date de clôture

100 RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

102 RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

103 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

103 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION

104 BILAN APRES AFFECTATION DU RÉSULTAT

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

OBJECTIFS DE LA BANQUE

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales". (Statut, Article II).

SECTEURS D'INTERVENTION

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de trois lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la Résolution CA 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois(*), améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

(*) À compter du 1er janvier 2014, dans le cadre du nouveau Plan de développement 2014-2016, le secteur d'intervention "Création et maintien d'emplois viables" est devenu une ligne d'action sectorielle distincte, conformément à la résolution CA 1562 (2013).

BILAN

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		286 640	327 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C, E	441 961	1 200 675
Instruments dérivés de couverture	C, E	949 003	1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente	E	4 548 774	4 930 030
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 769 265	12 448 526
Autres créances	F	2 806 849	4 021 106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 630 983	2 477 909
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	44 746	44 909
Comptes de régularisation et actifs divers	H	6 571	4 665
Total de l'actif		**24 484 792**	**26 857 576**
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C, E	656 290	428 908
Instruments dérivés de couverture	C, E	400 668	595 059
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	I	227 128	83 352
Dettes représentées par un titre	I	20 087 248	21 558 288
Comptes de régularisation et passifs divers	H	408 777	1 693 417
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)	J	73 906	77 654
Provisions	K	170 778	159 259
Total dettes		**22 024 795**	**24 595 937**
Capitaux propres			
Capital	L		
Souscrit		5 472 219	5 465 660
Non appelé		(4 859 802)	(4 853 971)
Appelé		612 417	611 689
Réserve générale		1 783 830	1 661 462
Résultat net		111 289	120 230
Total capital, réserve générale et résultat net		2 507 536	2 393 381
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(47 539)	(131 742)
Total capitaux propres		**2 459 997**	**2 261 639**
Total du passif		**24 484 792**	**26 857 576**

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Notes	2013	2012
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		19 256	42 204
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		97 484	167 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		94 204	94 301
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(1 843)	(7 290)
Dettes représentées par un titre		(39 180)	(134 268)
Autres intérêts et charges assimilées		(6 302)	(4 884)
Marge d'intérêts	M	**163 619**	**157 604**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	O	(7 716)	(407)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		49	58
Commissions (produits)		884	725
Commissions (charges)		(1 714)	(1 609)
Produit net bancaire		**155 122**	**156 371**
Charges générales d'exploitation	P	(41 564)	(33 908)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	G	(2 269)	(2 233)
Résultat brut d'exploitation		**111 289**	**120 230**
Coût du risque			
Résultat net		**111 289**	**120 230**

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	2013	2012
Résultat net	**111 289**	**120 230**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	78 410	87 502
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	3 699	(25 913)
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	2 094	(12 175)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**84 203**	**49 414**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**195 492**	**169 644**

ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2012	**554 268**	**1 719 883**	**2 274 151**	**(161 925)**	**(19 231)**	**(181 156)**	**2 092 995**
Augmentation du capital	57 421	(57 421)					
Affectation du résultat de l'exercice 2011		(1 000)	(1 000)				(1 000)
Résultat net 2012		120 230	120 230				120 230
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				87 502	(38 088)	49 414	49 414
Capitaux propres au 31 décembre 2012	**611 689**	**1 781 692**	**2 393 381**	**(74 423)**	**(57 319)**	**(131 742)**	**2 261 639**
Augmentation du capital	728	2 138	2 866				2 866
Affectation du résultat de l'exercice 2012							
Résultat net 2013		111 289	111 289				111 289
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				78 410	5 793	84 203	84 203
Capitaux propres au 31 décembre 2013	**612 417**	**1 895 119**	**2 507 536**	**3 987**	**(51 526)**	**(47 539)**	**2 459 997**

En 2013, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers, suite à l'adhésion du Kosovo dont un montant de € 728 milliers a été appelé. Sa contribution dans les réserves s'élève à € 2 138 milliers. Une première échéance de € 716,5 milliers a été versée au titre du capital et des réserves.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

	Exercice clos le 31 décembre	Notes	2013	2012
	Résultat net		**111 289**	**120 230**
+/-	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	2 269	2 233
+/-	Perte nette/gain net des activités d'investissement		20 336	13 996
+/-	Variation des intérêts à recevoir		69 340	114 080
+/-	Variation des intérêts à payer		(65 838)	(130 776)
+/-	Autres mouvements		23 197	9 253
	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**49 303**	**8 786**
+	Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		3 266 640	1 596 998
-	Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(2 007 166)	(3 372 549)
+	Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		3 327 899	2 423 147
-	Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(4 298 590)	(3 487 844)
+/-	Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(9 292)	3 441
	Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**279 491**	**(2 836 807)**
	Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**440 083**	**(2 707 791)**
+	Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		241 391	78 340
-	Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(399 032)	(295 593)
+/-	Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(2 106)	(15 042)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(159 747)**	**(232 295)**
+/-	Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		(3 324)	(2 915)
+	Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre		5 271 348	6 466 526
-	Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre		(5 143 694)	(5 914 781)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**124 330**	**548 830**
	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)		**(33 716)**	**(7 687)**
	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**370 950**	**(2 398 943)**
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		**2 559 425**	**4 958 369**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*327 373*	*242 980*
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*2 232 052*	*4 715 389*
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		**2 930 375**	**2 559 426**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*286 640*	*327 373*
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*2 643 735*	*2 232 053*
	Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**370 950**	**(2 398 943)**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE A RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LA BANQUE (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne (*). À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

La CEB avait anticipé au 1er janvier 2012, l'application de l'amendement à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", adopté par l'Union européenne le 5 juin 2012. Ainsi, la provision au titre des engagements postérieurs à l'emploi figure au bilan de la Banque, ajustée d'écarts actuariels (voir note K – Provisions).

Depuis le 1er janvier 2013, la Banque applique la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" adoptée par l'Union européenne le 11 décembre 2012 (voir note E).

L'entrée des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2013 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2013. La Banque n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, amendements et interprétation adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2013 n'est l'objet que d'une option.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales), et les prêts interbancaires consentis par la CEB. Les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global. Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

(*) Le référentiel des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers et engagements de financement et de garantie

Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les “Actifs financiers disponibles à la vente”, essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu’il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d’un ou plusieurs événements intervenus depuis l’acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique “Coût du risque” et peut être reprise en cas d’appréciation ultérieure du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d’instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l’origine à leur valeur d’émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

Dans le cadre d’opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d’arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique “Actifs financiers à la juste valeur par résultat” lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique “Passifs financiers à la juste valeur par résultat” lorsqu’elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique “Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat”.

Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d’intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l’actif ou le passif concerné, le risque faisant l’objet de la couverture, le type d’instrument dérivé utilisé et la méthode d’évaluation qui sera appliquée pour mesurer l’efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L’instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d’une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste “Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat”, symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l’instrument couvert, dans le cas d’une relation de couverture d’actifs ou de passifs identifiés. L’incidence dans le compte de résultat représente l’inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d’interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d’efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d’instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d’intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories “Instruments financiers à la juste valeur par résultat”, “Instruments dérivés de couverture” et “Actifs financiers disponibles à la vente” sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif
- soit à partir d’une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d’instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d’estimations statistiques ou d’autres méthodes quantitatives, du fait de l’absence de marché actif.

D’autres part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d’actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d’interpolation).

2.8. Revenus et charges d’intérêts

Les revenus et charges d’intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d’intérêt effectif.

Le taux d’intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l’instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l’actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu’elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l’activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d’exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d’acquisition majoré des frais directement attribuables à l’acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d’utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d’utilité et les valeurs résiduelles font l’objet d’un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie “construction” de l’immeuble d’exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d’utilité :

- Gros œuvre et façades	- [1]
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

(1) Compte-tenu de l’emplacement au centre de Paris de l’immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant “gros œuvre et façades” lequel ne fait pas l’objet d’un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale optionnelle pour les pensionnés, ajustement fiscal et, depuis 2013, cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque avait anticipé au 1er janvier 2012 l'application de l'amendement à IAS 19 "Avantages du personnel", adopté par l'Union européenne le 5 juin 2012. Ainsi, la provision relative aux avantages postérieurs à l'emploi qui figure au bilan de la Banque est strictement égale à l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

5. Compte de dividendes sociaux (CDS)

Le Compte de dividendes sociaux (ancien Compte Fiduciaire Sélectif) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par les Résolutions CA 1554 (2013) et CA 1555 (2013) approuvées par le Conseil d'administration le 22 mars 2013. Par ces résolutions, le Conseil d'administration a renommé le "Compte Fiduciaire Sélectif" "Compte de dividendes sociaux" et a élargi son champ d'utilisation. Depuis cette date, les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supporté par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt habituellement appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

Garanties

Les garanties accordées par le CDS sur les prêts de la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le reporting, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de dons en faveur d'une cause commune dans les États membres menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social, versé lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois[1], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2013	2012
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [2]	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration [3]	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	346	338
Vice-Gouverneur Guglielmino	279	273
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	263	257
Vice-Gouverneur Dowgielewicz [4]	263	171
Vice-Gouverneur Tarafás [5]		86

(1) Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.

(2) Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013. À sa demande les montants correspondants ont été directement transférés par la CEB au CDS et à des organisations caritatives.

(3) Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Deux Vice-Présidents ont tenu ce poste en 2012.

(4) Le titulaire a pris ses fonctions le 2 mai 2012.

(5) Les fonctions du titulaire ont pris fin le 1er mai 2012.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB. Pour 2013, ces allocations temporaires ont été accordées au précédent Gouverneur Alomar (en poste jusqu'au 17 décembre 2011) pour un montant de € 155 milliers, et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás (en poste jusqu'au 1er mai 2012) pour un montant de € 119 milliers.

Le Conseil de direction, par sa Résolution CD 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB et bénéficient d'autres indemnités au même titre que les agents (allocations familiales ainsi que d'autres indemnités liées à l'expatriation, le cas échéant).

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DU CAPITAL

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de continuité de méthodologie afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque assurent la responsabilité d'ensemble pour la définition et la supervision du cadre de la gestion des risques.

Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité Financier & Risques** se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, ainsi que pour surveiller le respect de ces limites. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques globaux. Il examine également tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité)
- Le **Comité de Financement** décide une fois par trimestre de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration sur proposition du Gouverneur.
- Le **Comité ALM** décide une fois par trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit deux fois par an pour établir les niveaux acceptables des risques opérationnels encourus par la CEB et veille à ce que les Directeurs prennent les mesures nécessaires pour assurer le suivi et le contrôle de ces risques au sein de leurs Directions respectives.
- Le **Comité de Pilotage Informatique** gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et à l'infrastructure informatique, afin d'assurer la continuité des activités, et se réunit deux fois par an.

Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit, l'état des marchés de capitaux ainsi que sur la gestion de liquidité est remis chaque semaine aux membres du Comité Financier & Risques. Toutefois, dans le contexte financier actuel, cette information est mise à jour chaque fois qu'un évènement ou une décision concernant les ratios prudentiels ou la qualité des contreparties de la CEB, maintenue sous étroite surveillance, soulève des préoccupations.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB face aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, opérationnel ainsi que de la situation au regard du cadre prudentiel.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque communique aux Agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Un rapport spécifique, qui est largement axé sur la gestion des risques est également préparé en vue du dépôt d'un rapport annuel relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la "*Securities and Exchange Commission*".

Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les États financiers à la clôture de l'exercice rendent publiques les données relatives à l'exposition aux risques.

1. Risque de crédit

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie. Le Département de la Gestion des Risques Globaux identifie, évalue et gère tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan. Le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une transaction financière.

Pour chaque nouveau projet, ce département procède à une analyse de la transaction en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie et l'exposition déjà existante ainsi que le risque-pays et recommande, si nécessaire, l'obtention de différents rehaussements de crédit (garanties, collatéraux et autres structures, qui permettent de réduire le risque final). Après l'approbation par le Comité Financier & Risques, le projet est présenté au Conseil d'administration.

Concernant les transactions réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration en établit le cadre au travers de la définition de la politique d'investissement de la Banque.

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques Globaux. Celles-ci sont ensuite approuvées, modifiées ou, le cas échéant, rejetées par le Comité des Risques. Etablies en valeur nominale, ces limites sont revues chaque année, sauf situation particulière, exigeant une périodicité plus rapprochée.

Le processus de notation : deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques de la profession, le Département de la Gestion des Risques globaux accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou en interne. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque échelon correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

La méthodologie retenue pour la notation interne des contreparties repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, complété par d'autres critères, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales ou locales, entités financières et non financières). Des grilles de notations internes spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences internationales.

La notation interne des transactions, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit : collatéraux, garanties et autres structures, qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux échelons donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est classée *below investment grade* (BIG).

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des transactions de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de financement, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser, que concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. Une nouvelle catégorie "sans risque" est introduite et concerne les expositions entièrement couvertes par des provisions ou bénéficiant de la garantie du Compte de dividendes sociaux (CEB).

En millions d'euros

	2013					2012				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
Prêts	1 904	7 309	3 368	1,1	12 582	1 931	5 936	4 263	1,0	12 131
Engagements de financement	355	1 906	820	1,2	3 082	233	1 554	1 214		3 001
Dépôts	1 750	1 342			3 093	2 074	2 274			4 348
Titres	4 147	2 566	200		6 913	3 766	3 180	200		7 146
Swap - add on	186	284			471	402	509			910
Forex		68			68		2			2
Swap coll - VAN non couverte	6				6	16				16
Total	**8 348**	**13 476**	**4 388**	**2,3**	**26 214**	**8 420**	**13 456**	**5 677**	**1,0**	**27 554**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Concentration - Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de financement) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% du capital solide.

La CEB retient comme définition du capital solide, le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majorés du capital non appelé des pays membres notés AAA ou AA (seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% du capital solide.

Au 31 décembre 2013, de même qu'en 2012, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital solide et cinq groupes et une contrepartie individuelle dépassent 10% de ce même capital. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 3,9 milliards, soit 83% du capital solide de la CEB contre € 4,6 milliards et 102% à fin 2012. En sa qualité d'institution financière multilatérale, la CEB exclut de son analyse les risques "*souverains*" des pays membres de l'OCDE.

Exposition souveraine[1] de la CEB sur les portefeuilles de prêts et de titres

En millions d'euros

	2013				2013		
	Prêts	Titres	Total		Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE *(a)*	**7 720**	**3 038**	**10 758**	**Non-membres de l'UE** *(b)*	**1 271**		**1 271**
France	404	1 614	2 019	Turquie	984		984
Allemagne	642	244	885	Albanie	109		109
Belgique	757	20	777	Serbie	59		59
Espagne	569	113	683	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	49		49
Chypre	621		621	Islande	22		22
Portugal	179	200	379	Moldova (République de)	20		20
Italie	141	160	301	Bosnie-Herzégovine	18		18
Finlande	121	50	171	Monténégro	9		9
Irlande	104	10	114	Saint-Marin	0,1		0,1
Autriche[2]		83	83				
Malte	48		48				
Luxembourg		42	42				
République slovaque	32		32				
Estonie	26		26				
Grèce	23		23				
Slovénie	19		19				
Sous-total zone euro	3 686	2 536	6 222				
Hongrie	1 222		1 222				
Pologne	1 048		1 048				
Roumanie	896		896				
Institutions supranationales[3]	0,3	502	502				
Croatie	286		286				
Danemark	205		205				
Lituanie	140		140				
Suède	131		131				
Bulgarie	38		38				
République tchèque	36		36				
Lettonie	32		32				
Sous-total Autres	4 034	502	4 536				
Total *(a)+(b)*					**8 991**	**3 038**	**12 029**

[1] Exposition souveraine : États, Administration publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées

[2] État non membre de la CEB : garantie reçus sur prêts

[3] Organisations composées de plusieurs nations, opérant en dehors de l'autorité d'un gouvernement national

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2013, l'encours de prêts s'élève à € 12,6 milliards, soit une hausse de 3,7% par rapport au 31 décembre 2012. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2013. La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2013					2012				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total
États	87	2 936	2 566		5 589	91	2 040	3 301		5 432
Administrations publiques	907	1 536	49		2 493	767	1 474	27		2 268
Institutions financières étatiques	165			0,3	165	213	2			215
Institutions financières spécialisées	589	144	12		745	668	29	86		783
Autres institutions financières	157	2 619	574	0,8	3 351	192	2 295	664	1,0	3 152
Institutions non financières		72	167		239		97	185		281
Total	**1 904**	**7 309**	**3 368**	**1,1**	**12 582**	**1 931**	**5 936**	**4 263**	**1,0**	**12 131**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 4,7 milliards, incluant des garanties et des collatéraux à hauteur de, respectivement, € 4,2 milliards et € 0,5 milliard.

L'impact de ces rehaussements sur le profil de risque du portefeuille de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2013				2012			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 255	10%	1 904	15%	1 299	11%	1 931	16%
A/BBB	7 080	56%	7 309	58%	5 673	47%	5 936	49%
BIG	4 246	34%	3 368	27%	5 158	43%	4 263	35%
S/Risque	0,8	0%	1,1	0%	1,0	0%	1,0	0%
Total	**12 582**	**100%**	**12 582**	**100%**	**12 131**	**100%**	**12 131**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Au 31 décembre 2013, l'encours de prêts noté *investment grade* représente 73,2% du portefeuille total, contre 64,8% à fin 2012. Les instruments de réduction de risques sont à l'origine d'une modification de l'exposition par type de contrepartie. Ainsi, l'exposition souveraine a augmenté de 11,4%. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 3,8% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 3 et 9,5.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix emprunteurs principaux :

En millions d'euros

	2013							2012					
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	S/Risque	Total	%
1. Hongrie			1 222		1 222	10%	Hongrie			1 313		1 313	11%
2. Turquie		984			984	8%	Roumanie		922			922	8%
3. Roumanie		896			896	7%	Turquie			892		892	7%
4. Chypre			621		621	5%	Chypre			627		627	5%
5. Crédit Agricole		476			476	4%	Pologne		456			456	4%
6. Pologne		461			461	4%	Crédit Agricole		402			402	3%
7. Région Wallonne		440			440	3%	Région Wallonne		392			392	3%
8. PKO Bank		311			311	2%	UniCredit		326			326	3%
9. CaixaBank		308			308	2%	CaixaBank		294			294	2%
10. UniCredit		298			298	2%	Intesa Sanpaolo		286			286	2%
Sous-total		**4 175**	**1 843**		**6 017**	**48%**	**Sous-total**		**3 078**	**2 832**		**5 910**	**49%**
Autres	1 904	3 134	1 526	1,1	6 564	52%	Autres	1 931	2 858	1 431	1,0	6 221	51%
Total	**1 904**	**7 309**	**3 368**	**1,1**	**12 582**	**100%**	**Total**	**1 931**	**5 936**	**4 263**	**1,0**	**12 131**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Engagements de financement

Les engagements de financement correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année, les engagements de financement ont progressés légèrement et s'élèvent à € 3,1 milliards au 31 décembre 2013. Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 73,4% du portefeuille total, contre 59,6% à fin 2012.

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement en faveur des contreparties de la zone euro :

En millions d'euros

	2013					2012				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/RISQUE	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	S/RISQUE	Total
Pays de la zone euro										
France		325			325	50	253			303
Espagne		305			305		200	30		230
Belgique	150	143			293		60			60
Allemagne	205	2			207	83	22			105
Autriche[1]		188			188		15			15
Chypre			177		177			229		229
Portugal			170		170			245		245
République slovaque		23			23					
Slovénie		20			20		20			20
Finlande						100				100
Irlande							50			50
Italie							10			10
Sous-total	**355**	**1 005**	**347**		**1 707**	**233**	**630**	**504**		**1 366**
Autres		902	473	1,2	1 375		925	710		1 634
Total	**355**	**1 906**	**820**	**1,2**	**3 082**	**233**	**1 554**	**1 214**		**3 001**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

[1] État non membre de la CEB : garantie à recevoir

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 96,3% du total des portefeuilles obligataires.

Le tableau ci-dessous détaille les portefeuilles obligataires en faveur des contreparties de la zone euro et donne la répartition de l'encours en valeur nominale par notation de chacun de ces portefeuilles :

En millions d'euros

	2013				2012			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
France	1 373			1 373	1 319			1 319
Portugal			200	200			200	200
Pays-Bas	182			182	135			135
Italie		160		160		160		160
Allemagne	134			134	89	70		159
Espagne		50		50		205		205
Finlande	50			50				
Autriche	47			47	10			10
Luxembourg	42			42				
Irlande		10		10		10		10
Belgique	10			10	10			10
Autres pays	230			230	124			124
Sous-total	**2 068**	**220**	**200**	**2 488**	**1 687**	**445**	**200**	**2 332**
Actifs financiers disponibles à la vente								
France	482	698		1 180	362	739		1 101
Pays-Bas	908			908	872			872
Allemagne	140	250		390	158	250		408
Espagne		63		63		210		210
Autriche	35			35	25			25
Belgique	10			10				
Autres pays	503	1 335		1 838	661	1 536		2 197
Sous-total	**2 079**	**2 346**		**4 425**	**2 079**	**2 735**		**4 814**
Total	**4 147**	**2 566**	**200**	**6 913**	**3 766**	**3 180**	**200**	**7 146**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité Financier & Risques et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les transactions au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB. L'ensemble des transactions de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi périodique des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2013, l'exposition aux produits dérivés est composée des *swaps add-on* pour € 471 millions et de la VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit de € 6 millions. La Banque a reçu des collatéraux sous forme de dépôt : 54% et de titres souverains : 46% (bons du Trésor américain, OAT françaises et du Trésor allemand). La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2012.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2013					2012				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**4 043**	**13 029**	**4 291**	**2 434**	**23 797**	**2 900**	**14 371**	**4 592**	**2 215**	**24 079**
Swaps de devises	3 901	10 947	903	595	16 346	2 812	13 554	1 025	633	18 025
Swaps d'intérêts	143	2 082	3 388	1 839	7 451	88	817	3 567	1 582	6 054
dont : collatéralisés (b)	4 043	13 029	4 291	2 434	23 797	2 900	14 371	4 592	2 215	24 079
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

2. Risque de marché : risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

2.1. Pilotage des expositions du bilan

La gestion du bilan est assurée par le département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier. Elle repose notamment sur l'analyse d'indicateurs de pilotage des risques générés par l'ensemble de l'activité de la CEB. Ces risques sont :

- le risque de change, issu d'une variation défavorable des cours de change
- le risque de taux d'intérêt, issu de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres, dépôts) et des ressources (emprunts) et leurs périodes de révision
- le risque de liquidité, défini comme le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de conditions de marché défavorables.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de change, de taux et de liquidité supportés par la CEB. Il évalue notamment, dans le cadre des conditions de marché normales et stressées :

- l'exposition de la CEB aux variations de taux
- le niveau de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN)
- le niveau de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts.

Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité, avant et après stress.

2.2. Principes de gestion

La CEB est exposée dans le cadre de ses opérations (prêts, titres, emprunts, opérations de trésorerie) à des risques de change, de taux et de liquidité.

a) Gestion des risques de change et de taux

Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de change et de taux à leur plus bas niveau possible. La CEB gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais de swaps de couverture.

Elle a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2013, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

b) Gestion du risque de liquidité

La CEB a pour principal objectif d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Le risque de liquidité est géré avec prudence parce qu'elle ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque Centrale.

Le risque de liquidité est mesuré via la génération d'impasses de liquidité statiques et dynamiques et le calcul du ratio prévisionnel de liquidité suivant différents scénarios de stress : défaut plus ou moins important de contreparties suivant leur notation pour les prêts et/ou les titres, décotes des titres détenus à la revente, défaut partiel ou total des prêts et des titres de toutes les contreparties issues d'un même pays, absence d'opportunités de refinancement.

La politique de refinancement et de placement de la CEB, ajustée en fonction des mesures du risque de liquidité, lui permet de faire face à ses engagements et de respecter les limites de ses ratios de pilotage, même en cas de scénario très défavorable.

2.3. Mesure des risques de change, de taux et de liquidité

a) Mesure du risque de change

La CEB couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. À chaque fin de mois, la CEB produit un arrêté de ses résultats, devise par devise et les convertit en euro ; toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million est réduite par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2013**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2012**
Dollar des États-Unis	1 118 370	10 742 436	9 624 823	757	1 591 928	11 750 621	10 159 737	1 044
Yen japonais	32 283	76 806	45 181	658	55 836	106 802	51 501	535
Dollar canadien	204 609	9 189	(195 278)	142	215 543	7 874	(207 506)	163
Livre sterling	110 241	1 393 990	1 283 796	47	33 081	1 901 738	1 868 736	79
Autres devises	1 118 719	3 527 732	2 409 289	276	1 124 243	4 317 552	3 193 523	214
Total	**2 584 222**	**15 750 153**	**13 167 811**	**1 880**	**3 020 631**	**18 084 587**	**15 065 991**	**2 035**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

b) Mesure du risque de taux

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions, l'exposition de la CEB au risque de taux est faible.

L'ALM mesure le risque de taux d'intérêt en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Marge Nette d'Intérêts de la CEB est très peu exposée aux fluctuations de marché parce qu'elle adosse en taux l'actif et le passif. Par ailleurs, les capitaux propres disponibles sont investis dans un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Dans le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance sont également investis le montant du Compte de dividendes sociaux (CDS) et les provisions pour engagements de pension.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
Type de taux	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**11 701 275**	**104 392**	**11 805 667**	**(4 356 497)**	**236 335**	**(4 120 162)**	**7 344 778**	**340 727**	**7 685 505**
Encours échéancés	9 939 017	104 392	10 043 409	(4 356 497)	236 335	(4 120 162)	5 582 520	340 727	5 923 247
Encours non échéancés	1 762 258		1 762 258				1 762 258		1 762 258
Taux variable	**12 434 116**	**11 082**	**12 445 198**	**4 348 410**	**5 679**	**4 354 089**	**16 782 526**	**16 761**	**16 799 287**
Total de l'actif	**24 135 391**	**115 474**	**24 250 865**	**(8 087)**	**242 014**	**233 927**	**24 127 304**	**357 488**	**24 484 792**
Passif									
Taux fixe	**(22 688 749)**	**(235 905)**	**(22 924 654)**	**17 612 156**	**(47 815)**	**17 564 341**	**(5 076 593)**	**(283 720)**	**(5 360 313)**
Encours échéancés	(18 535 598)	(235 905)	(18 771 503)	17 612 156	(47 815)	17 564 341	(923 442)	(283 720)	(1 207 162)
Encours non échéancés	(4 153 151)		(4 153 151)				(4 153 151)		(4 153 151)
Taux variable	**(1 291 840)**	**(523)**	**(1 292 363)**	**(17 821 397)**	**(10 719)**	**(17 832 116)**	**(19 113 237)**	**(11 242)**	**(19 124 479)**
Encours échéancés	(763 118)	(478)	(763 596)	(17 821 397)	(10 719)	(17 832 116)	(18 584 515)	(11 197)	(18 595 712)
Encours non échéancés	(528 722)	(45)	(528 767)				(528 722)	(45)	(528 767)
Total du passif	**(23 980 589)**	**(236 428)**	**(24 217 017)**	**(209 241)**	**(58 534)**	**(267 775)**	**(24 189 830)**	**(294 962)**	**(24 484 792)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 11 701 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 7 345 millions.

Cette exposition après couverture de € 7 345 millions d'euros est constituée par :

- des encours échéancés (€ 5 583 millions), principalement des dépôts à court terme (€ 2 685 millions), insensibles aux variations de taux de marché et considérés comme du taux fixe, des titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 617 millions) et, marginalement, des prêts à taux fixe non couverts (€ 219 millions)
- des encours non échéancés (€ 1 762 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

En conséquence, la couverture du risque de taux à l'actif est hautement efficace : elle réduit considérablement les risques associés aux opérations à taux fixe et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 22 689 millions d'euros, avant couverture, est réduite à € 5 077 millions, après couverture.

Cette exposition après couverture de € 5 077 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 4 153 millions), principalement les capitaux propres disponibles, le Compte de dividendes sociaux et les provisions pour engagements de pension (€ 2 660 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance et des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes
- des encours échéancés (€ 923 millions), constitués exclusivement des *Euro Commercial Papers* (ECP) à taux fixe.

En conséquence, la couverture du risque de taux au passif est hautement efficace : elle annule les risques associés aux opérations d'emprunts à long terme et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

Mesure de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts au risque de taux

Le Département ALM étudie le niveau de la Marge Nette d'Intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pbs, +/- 100 pbs, +/- 200 pbs).

Au 31 décembre 2013, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont bas. Par conséquent, les *stress tests* sélectionnés ci-après reposent sur une translation uniforme de + 10 pbs et + 100 pbs. En effet, en cas de stress test à la baisse de 10 pbs (*a fortiori* de 100 pbs), le faible niveau de taux conduit à des résultats biaisés résultant à la fois d'un *floor* logiciel et de l'application de clauses différentes selon les contrats.

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts mesure la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur un an suivant la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pbs et 100 pbs à la hausse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Méthode de calcul

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est calculée en dynamique, sur la base d'hypothèses :

- de volume d'activité nouvelle pour 2014 sur les principaux postes du bilan
- de caractéristiques de l'activité nouvelle (type d'écoulement *in fine* ou linéaire, maturité, *spread* prévisionnel …). En particulier, les taux futurs des contrats sont issus des taux *forward* calculés en date d'arrêté augmentés des hypothèses de *spread* sur taux pour chaque poste de bilan.

Un outil dédié permet :

- de créer des contrats nouveaux sur la base des hypothèses d'activité nouvelle
- de générer des *cash flows* sur l'ensemble des contrats (stock d'opérations et nouvelle activité)
- de déterminer le volume de *cash flows* à placer ou emprunter afin d'équilibrer le bilan mensuellement sur l'année à venir.

In fine, la Marge Nette d'Intérêts fin 2014 et sa sensibilité à un choc de taux sont déterminés sur la base d'un bilan prévisionnel équilibré.

Résultat

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionelle 2014 au 31/12/2013	(261)	(2 570)

Analyse de résultat

Sur la base du bilan au 31 décembre 2013 et des hypothèses d'activité nouvelle, la Marge Nette d'Intérêts diminuerait de € 0,3 million si les taux augmentaient de 10 pbs. Elle baisserait de € 2,6 millions si les taux augmentaient de 100 pbs.

Pour rappel, la sensibilité à une variation de taux s'applique principalement aux opérations à taux variable (prêts/emprunts et opérations de trésorerie). En effet, pour les opérations à taux fixe, seules les transactions futures sont sensibles aux variations de taux tandis que celles du stock ont une sensibilité nulle.

Sachant que les opérations du stock à taux fixe représentent la quasi-totalité du volume de Marge Nette d'Intérêts à taux fixe en 2014 (revenus issus du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est faible.

On observe qu'en raison de la faible utilisation de produits non linéaires, une augmentation du choc de taux augmente d'autant la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (Cf. choc de taux de +100 pbs).

En synthèse, la faible exposition défavorable de la Marge Nette d'Intérêt à une hausse des taux montre que :

- la politique de couverture aux fluctuations des taux de marché mise en place par la Banque est efficace
- la CEB demeure défavorablement exposée à une hausse des taux.

c) Mesure du risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcé (voir ratios prudentiels).

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels intégrant :

a) des scénarios de défaillance de contreparties en fonction de leur notation ou suivant un risque pays

b) des scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

c) des scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

d) des combinaisons de scénarios.

Le besoin de liquidité de la CEB est donc évalué suivant plusieurs scénarios. Ce besoin de liquidité correspond à la liquidité prévisionnelle suivant le scénario de stress considéré. Il est comparé au "coussin de liquidité" de la Banque correspondant aux actifs liquides détenus.

a) Scénarios de défaillance de contreparties

Le besoin en liquidité est projeté en tenant compte de la défaillance d'emprunteurs. Conformément à la logique retenue depuis Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs est calculé sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Enfin, des scénarios "pays" sélectifs évaluent l'augmentation du besoin de liquidité résultant d'une défaillance partielle ou totale des contreparties d'actifs issues d'un même pays.

b) Scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

Le coussin en liquidité de la CEB est diminué par application d'une décote sur les titres disponibles à la vente et sur ceux détenus jusqu'à l'échéance.

c) Scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

Le besoin de liquidité de la CEB est évalué en prenant en compte les opérations issues du stock et les opérations issues de l'activité nouvelle (y compris activité de prêts) hors opérations de refinancement.

d) Combinaison de scénarios

Des scénarios combinent par exemple une diminution du coussin de liquidité issu de décotes appliquées sur les titres détenus et une augmentation du besoin de liquidité issu de défaillances de contreparties.

En synthèse, les scénarios de stress décrits ci-dessus permettent d'évaluer le délai pendant lequel la CEB, soumise à différents événements défavorables, peut assurer ses engagements tout en respectant le seuil minimal imposé par le ratio de liquidité.

À travers l'estimation d'horizons de survie et de variation des indicateurs suivant différents scénarii de stress, la CEB peut piloter sa liquidité via un ajustement de la politique de refinancement à court terme et à long terme.

d) Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 est présentée ci-après :

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640					286 640
Actifs financiers disponibles à la vente	781 540	547 638	1 393 956	1 294 919	701 229	4 719 282
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	30 191	219 584	1 476 624	6 048 396	6 075 913	13 850 708
Autres créances	1 328 928	1 333 389	145 375			2 807 693
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 495	91 952	176 110	1 011 638	2 158 971	3 450 167
Sous-total de l'actif	**2 438 794**	**2 192 564**	**3 192 065**	**8 354 954**	**8 936 114**	**25 114 489**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	127 063	130	158	34 497	67 247	229 095
Dettes représentées par un titre	1 000 649	1 118 554	2 943 307	12 710 284	3 224 838	20 997 631
Dépôts de garantie reçus	401 659					401 659
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)	73 906					73 906
Sous-total du passif	**1 603 278**	**1 118 684**	**2 943 465**	**12 744 781**	**3 292 084**	**21 702 292**
Hors-bilan						
Engagements de financement	113 900	222 680	1 115 420	1 164 961	464 894	3 081 855
Instruments financiers à terme						
À recevoir	782 702	689 166	3 179 385	12 239 439	1 635 026	18 525 718
À livrer	(800 849)	(524 285)	(2 937 736)	(12 029 670)	(1 708 427)	(18 000 968)
Sous-total du hors-bilan	**95 753**	**387 561**	**1 357 069**	**1 374 730**	**391 492**	**3 606 605**
Total par échéance 2013	**931 269**	**1 461 440**	**1 605 669**	**(3 015 097)**	**6 035 521**	**7 018 802**

En milliers d'euros

31 décembre 2012	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	327 373					327 373
Actifs financiers disponibles à la vente	757 096	716 059	1 537 992	1 404 660	668 321	5 084 128
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	42 629	164 179	1 254 196	5 935 842	6 059 340	13 456 186
Autres créances	1 069 710	1 163 378	1 789 617			4 022 705
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	111 883	15 545	214 430	1 131 679	1 780 074	3 253 611
Sous-total de l'actif	**2 308 691**	**2 059 161**	**4 796 234**	**8 472 181**	**8 507 735**	**26 144 002**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	83 352					83 352
Dettes représentées par un titre	49 395	985 735	3 580 519	14 299 721	3 639 325	22 554 695
Dépôts de garantie reçus	1 686 270					1 686 270
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)	77 654					77 654
Sous-total du passif	**1 896 671**	**985 735**	**3 580 519**	**14 299 721**	**3 639 325**	**24 401 971**
Hors-bilan						
Engagements de financement	152 168	243 000	1 364 832	753 903	486 719	3 000 622
Instruments financiers à terme						
À recevoir	57 747	132 237	3 414 535	15 125 158	1 923 091	20 652 767
À livrer	(26 529)	(57 147)	(3 106 651)	(13 675 782)	(1 889 113)	(18 755 221)
Sous-total du hors-bilan	**183 386**	**318 090**	**1 672 716**	**2 203 279**	**520 698**	**4 898 168**
Total par échéance 2012	**595 405**	**1 391 516**	**2 888 431**	**(3 624 260)**	**5 389 107**	**6 640 199**

Chaque contrat d'instrument financier à terme est présent simultanément dans la ligne "À recevoir" et la ligne "À payer" s'agissant de swaps de change ou de devises.

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques sont gérés de manière efficace et constante au sein de la CEB.

Le risque opérationnel est définit comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management et des Directeurs des Directions, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives.

En collaboration étroite avec les différents métiers, le Département des Risques Opérationnels est chargé d'établir une cartographie des risques opérationnels des activités de la Banque. A cette fin, un outil (ORICA) a été mis en place pour gérer l'ensemble du dispositif de manière centralisée : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des "near misses", est également intégrée dans cet outil, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et d'affiner l'évaluation des risques en termes d'impact et de probabilité.

Le Département des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié (MEGA) a été élaboré pour la consultation de l'ensemble des procédures par tous les agents.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). En 2013, le Département des Risques Opérationnels a entrepris une refonte du PCA, basée sur différents scénarios. Le PCA est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique (site de secours et dispositif de télétravail) ainsi que des plans métiers. Les entretiens de BIA (Analyse d'Impact sur les Activités) menés ont été l'occasion de sensibiliser les différents métiers et d'enrichir la cartographie des risques.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la Banque retient la méthode de l'indicateur de base (Basic Indicator Approach). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres se composant du capital versé, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

Au 31 décembre 2013, la charge des risques opérationnels s'élève à € 22,7 millions, contre € 21,6 millions à fin 2012.

4. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation Européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement d'IAS 32 de février 2008, ces titres sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Les titres de participation de la Banque sont constitués du capital libéré et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

Le 4 novembre 2013, le Kosovo est devenu le 41e État membre de la CEB.

La situation du capital de la CEB au 31 décembre 2013 est détaillée en annexe Note L “Capital”.

L’adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir paragraphe 5 ci-après).

5. Dispositif prudentiel

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s’organise autour de ses propres ratios. Par conséquent, les ratios peuvent ne pas correspondre à des ratios similaires utilisés par d’autres institutions financières multilatérales.

- Le **ratio d’emploi des capitaux propres** permet de s’assurer que le capital utilisable de la CEB pourra absorber un montant raisonnable d’une éventuelle perte découlant de son activité de prêts. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d’emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\textbf{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : $\sum$ [(principal + intérêts) x probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la CEB, à savoir € 2,4 milliards. Le ratio s’est amélioré au cours de l’année, passant de 45,3% au 31 décembre 2012 à 35,7% au 31 décembre 2013, suite à une amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et à l’accroissement du capital utilisable de la CEB.

- Le ***risk asset coverage ratio*** constitue une limite supplémentaire à l’encours des prêts noté *below investment grade* et s’utilise conjointement à d’autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{\textit{Risk asset coverage ratio}} = \frac{\textbf{Encours de prêts noté \textit{below investment grade}}}{\textbf{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des pays actionnaires notés AAA/AA

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3,1 milliards. Ce ratio s’est amélioré au cours de l’année, passant de 94,8% au 31 décembre 2012 à 71,6% au 31 décembre 2013. Cette évolution résulte d’une amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts influant sur une réduction significative du portefeuille noté *below investment grade* et de l’accroissement du capital solide de la CEB. Le *risk asset coverage ratio* dépasse sa limite.

- Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock de projets en attente de financement et les cash-flows nets à l’horizon de trois ans. Le ratio de liquidité est “renforcé” par l’inclusion dans le besoin net de liquidité du montant du risque de défaut à l’horizon de trois ans sur le portefeuille de prêts noté *below investment grade*. Les actifs liquides de la Banque sont : les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d’une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

Au 31 décembre 2013, le ratio de liquidité renforcé, qui fixe le niveau minimum de trésorerie à 50% des besoins nets de liquidité à trois ans, est de 115,7% contre 96,4% à fin 2012. La hausse du ratio résulte d’une réduction significative en besoin net de liquidité, comparé à celle en trésorerie.

- Le **ratio d’endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l’encours total de la dette après swap aux fonds propres de la Banque. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l’année.

La limite est fixée à 4 (quatre fois les fonds propres de la CEB), soit € 29,3 milliards. Ce ratio s’élève à 2,66 au 31 décembre 2013, en recul par rapport à 2,75 au 31 décembre 2012, la diminution de la dette étant largement compensée par la croissance significative des fonds propres de la CEB.

- Le **ratio de portefeuille** constitue un autre indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres de la Banque. Le total des actifs financiers est constitué de l’encours total des portefeuilles d’actifs financiers (détenus jusqu’à l’échéance et disponibles à la vente) et des transactions de trésorerie non représentées par un titre (*dépôts bancaires, repos*). Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l’année.

La limite est fixée à 2 (deux fois les fonds propres de la CEB), soit € 14,6 milliards. Ce ratio s’élève à 1,32 au 31 décembre 2013, en recul par rapport à 1,37 au 31 décembre 2012, en raison de la baisse des actifs financiers et de la croissance significative des fonds propres de la CEB.

NOTE C INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Le tableau suivant présente la juste valeur, incluant les intérêts, de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 235	(378)	3 545	(137)
Instruments dérivés de change	438 726	(655 912)	1 197 130	(428 771)
Total	**441 961**	**(656 290)**	**1 200 675**	**(428 908)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	372 533	(309 117)	445 045	(480 030)
Instruments dérivés de change	576 470	(91 551)	957 338	(115 029)
Total	**949 003**	**(400 668)**	**1 402 383**	**(595 059)**

NOTE D ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales. En raison de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. Par ailleurs, l'évolution des taux de marché n'a que peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

En milliers d'euros

31 décembre 2013	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			286 640	286 640	286 640
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	441 961			441 961	441 961
Instruments dérivés de couverture	949 003			949 003	949 003
Actifs financiers disponibles à la vente		4 548 774		4 548 774	4 548 774
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle (*)			15 576 114	15 576 114	15 576 114
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 630 983	2 630 983	2 823 405
Total de l'actif	**1 390 964**	**4 548 774**	**18 493 737**	**24 433 475**	**24 625 897**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	656 290			656 290	656 290
Instruments dérivés de couverture	400 668			400 668	400 668
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			227 128	227 128	227 128
Dettes représentées par un titre			20 087 248	20 087 248	20 087 208
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)			73 906	73 906	73 906
Total du passif	**1 056 958**		**20 388 282**	**21 445 240**	**21 445 200**

En milliers d'euros

31 décembre 2012	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			327 373	327 373	327 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 200 675			1 200 675	1 200 675
Instruments dérivés de couverture	1 402 383			1 402 383	1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente		4 930 030		4 930 030	4 930 030
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle (*)			16 469 632	16 469 632	16 469 632
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 477 909	2 477 909	2 748 805
Total de l'actif	**2 603 058**	**4 930 030**	**19 274 914**	**26 808 002**	**27 078 898**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	428 908			428 908	428 908
Instruments dérivés de couverture	595 059			595 059	595 059
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			83 352	83 352	83 352
Dettes représentées par un titre			21 558 288	21 558 288	21 568 172
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)			77 654	77 654	77 654
Total du passif	**1 023 967**		**21 719 294**	**22 743 261**	**22 753 145**

(*) Actifs relevant du niveau 3 en termes de mesure de la juste valeur

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2013 et en 2012.

NOTE E MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", a amené la CEB à ajuster ses modalités d'évaluation des risques :

- de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment – CVA*)
- de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debt Valuation Adjustment – DVA*).

À ce titre, l'évaluation de ces risques au 31 décembre 2013 s'est avérée non significative.

La Banque doit présenter les instruments financiers en trois niveaux traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.

Niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés

Niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables

Niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables.

L'ensemble des opérations présentées ci-dessous est évalué avec une fiabilité de niveau 1 ou 2.

En milliers d'euros

31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		441 961		441 961
Instruments dérivés de couverture		949 003		949 003
Actifs financiers disponibles à la vente	4 548 774			4 548 774
Passifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		656 290		656 290
Instruments dérivés de couverture		400 668		400 668

En milliers d'euros

31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 200 675		1 200 675
Instruments dérivés de couverture		1 402 383		1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente	4 430 683	499 347		4 930 030
Passifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		428 908		428 908
Instruments dérivés de couverture		595 059		595 059

NOTE F CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	**31/12/2013**	**31/12/2012**
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 261 796	6 792 344
Créances rattachées	15 652	13 732
Échéances impayées	1 074	870
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (*)	(1 875)	(1 871)
Sous-total	7 276 647	6 805 075
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 320 134	5 338 705
Créances rattachées	22 889	24 934
Sous-total	5 343 023	5 363 639
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	149 595	279 812
Total des prêts consentis	**12 769 265**	**12 448 526**
Autres créances		
Comptes à vue	121 277	167 458
Dépôts à terme	2 684 755	3 852 763
Sous-total	2 806 032	4 020 221
Créances rattachées	817	885
Total des autres créances	**2 806 849**	**4 021 106**

(*) L'évolution de ce solde concerne les intérêts courus d'une créance dépréciée

Au 31 décembre 2013, les prêts sont garantis à hauteur de € 4 713 millions (31 décembre 2012 : € 4 288 millions). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de Dividendes Sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2013**	**%**	**31/12/2012**	**%**	**31/12/2013**	**31/12/2012**
Pologne	1 632 722	12,98	1 490 833	12,29	313 245	512 444
Espagne	1 308 527	10,40	1 179 529	9,72	305 000	230 000
Hongrie	1 228 391	9,76	1 323 897	10,91	19 878	24 698
France	1 134 597	9,02	868 807	7,16	299 500	202 500
Turquie	1 033 345	8,21	892 113	7,35	410 480	384 154
Roumanie	916 478	7,28	922 361	7,60	327 879	262 929
Belgique	681 737	5,42	573 294	4,73	227 500	35 000
Allemagne (1)	651 545	5,18	592 768	4,89	205 000	102 600
Italie (2)	621 549	4,94	723 393	5,96		
Chypre	620 558	4,93	626 877	5,17	177 049	229 049
Portugal	418 288	3,32	432 221	3,56	170 000	245 000
Croatie	286 177	2,27	271 037	2,23	163 587	125 759
Finlande	278 542	2,21	355 292	2,93		100 000
Danemark	205 000	1,63	233 333	1,92		
Islande	188 912	1,50	212 429	1,75		
République slovaque	150 397	1,20	83 874	0,69	87 500	25 000
Lituanie	145 851	1,16	100 743	0,83		47 000
Suède (3)	130 739	1,04	251 368	2,07		
Slovénie	121 074	0,96	155 019	1,28	20 000	20 000
Albanie	109 292	0,87	108 238	0,89	4 142	6 934
Irlande	104 204	0,83	89 458	0,74		50 000
Lettonie	104 175	0,83	138 245	1,14		25 000
Serbie	98 305	0,78	70 481	0,58	133 661	158 000
Bulgarie	86 130	0,68	99 615	0,82	25 000	27 500
République tchèque	85 926	0,68	35 106	0,29	50 000	39 158
Bosnie-Herzégovine	58 091	0,46	59 659	0,49	32 300	19 300
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	55 214	0,44	48 225	0,40	97 471	108 961
Malte	47 950	0,38	58 050	0,48		
Estonie	26 164	0,21	28 498	0,23		
Grèce	22 709	0,18	83 534	0,69		
Moldova (République de)	20 147	0,16	13 441	0,11	12 664	19 636
Monténégro	9 079	0,07	9 079	0,07		
Saint-Marin	116	0,01	232	0,01		
Total	**12 581 931**	**100,00**	**12 131 049**	**100,00**	**3 081 854**	**3 000 622**

(1) dont € 165 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : € 213 millions)
(2) dont € 445 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : € 502 millions)
(3) dont nil d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : € 100 millions)

Encours des prêts et engagements de financement par secteur d'intervention

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2013	%	Encours 31/12/2012	%	Engagements de financement 31/12/2013	Engagements de financement 31/12/2012
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	97 201		87 783		22 180	70 000
Logement pour les personnes à bas revenus	2 364 054		2 410 993		370 700	213 815
Création et maintien d'emplois viables	2 927 214		2 661 730		682 025	484 915
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 756 098		1 709 362		400 908	304 464
Sous-total	**7 144 567**	**57**	**6 869 868**	**57**	**1 475 813**	**1 073 194**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	777 695		760 586		276 621	403 621
Protection de l'environnement	1 987 185		1 933 155		632 605	748 138
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	190 279		207 813		30 944	37 045
Sous-total	**2 955 159**	**23**	**2 901 554**	**24**	**940 170**	**1 188 804**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Éducation et formation professionnelle	1 537 999		1 495 775		349 735	475 387
Santé	923 343		845 670		245 391	188 064
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	20 863		18 182		70 745	75 173
Sous-total	**2 482 205**	**20**	**2 359 627**	**19**	**665 871**	**738 624**
Total	**12 581 931**	**100**	**12 131 049**	**100**	**3 081 854**	**3 000 622**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications d'intérêts ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et des engagements de financement bénéficiant de bonifications d'intérêts ou de garanties de prêts répartis par pays d'emprunteur sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2012	Engagements de financement 31/12/2013	Engagements de financement 31/12/2012
Roumanie	279 582	286 435	12 621	22 671
Hongrie	136 607	146 087	1 180	
Turquie	210 000	130 000	40 000	120 000
Albanie	103 024	101 786	4 142	6 934
Croatie	55 156	80 037		
Pologne	95 627	65 324	174 000	214 000
Serbie	27 032	27 992		
Bosnie-Herzégovine	17 985	18 799	19 300	19 300
Moldova (République de)	20 146	13 441	12 664	19 636
Bulgarie	9 934	11 686		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 747	5 747	17 603	
Lituanie	4 344	4 808		
République slovaque	2 420	4 184		
Total	**969 604**	**896 326**	**281 510**	**402 541**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note J.

NOTE G IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2013	36 344	18 320	7 251	8 428	**70 343**
Acquisitions		252	775	1 079	**2 106**
Cessions			(2 589)	(3 869)	**(6 458)**
Au 31 décembre 2013	**36 344**	**18 572**	**5 437**	**5 638**	**65 991**
Amortissements					
Au 1er janvier 2013		(13 184)	(6 259)	(5 991)	**(25 434)**
Dotations de l'exercice		(898)	(526)	(845)	**(2 269)**
Cessions			2 589	3 869	**6 458**
Au 31 décembre 2013		**(14 082)**	**(4 196)**	**(2 967)**	**(21 245)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2013	**36 344**	**4 490**	**1 241**	**2 671**	**44 746**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2012	23 748	16 914	7 111	7 529	**55 302**
Acquisitions	12 596	1 406	345	899	**15 246**
Cessions			(205)		**(205)**
Au 31 décembre 2012	**36 344**	**18 320**	**7 251**	**8 428**	**70 343**
Amortissements					
Au 1er janvier 2012		(12 158)	(6 000)	(5 248)	**(23 406)**
Dotations de l'exercice		(1 026)	(464)	(743)	**(2 233)**
Cessions			205		**205**
Au 31 décembre 2012		**(13 184)**	**(6 259)**	**(5 991)**	**(25 434)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2012	**36 344**	**5 136**	**992**	**2 437**	**44 909**

NOTE H COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros

	31/12/2013	31/12/2012
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 228	2 005
Débiteurs divers	2 165	1 980
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	2 150	
Actifs divers	28	680
Total	**6 571**	**4 665**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	401 704	1 686 314
Créditeurs divers	4 065	4 203
Passifs divers	3 008	2 900
Total	**408 777**	**1 693 417**

(*) Dans le cadre de contrats de collatéralisation, la Banque bénéficie de garanties reçues sous forme de dépôts ou sous forme de titres. Au 31 décembre 2013, la CEB a reçu € 401,7 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2012 : € 1 686,3 millions) et € 908,7 millions sous forme de titres (31 décembre 2012 : € 905,7 millions).

NOTE I DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	127 063	83 352
dont Union européenne	*53 440*	*60 639*
Emprunts et comptes à terme	100 000	
Dettes rattachées	65	
Total	**227 128**	**83 352**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	18 275 273	19 018 005
Euro Commercial Paper	922 753	1 196 576
Dettes rattachées	308 394	312 248
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	580 828	1 031 459
Total	**20 087 248**	**21 558 288**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objectif des comptes fiduciaires	Dénomination du compte		Donateur(s)	Année d'ouverture	Contributions reçues	31/12/2013	31/12/2012
Programme / Instrument : Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique							
Protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie	Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account		Union européenne	2007	23 000	1 905	7 318
Protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account		Union européenne	2008	5 000	3 472	4 155
ENPI (instrument européen de voisinage et de partenariat) / Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV)							
Support au projet 1620 - Clinical Hospital Chisinau	EU Contribution - F/P 1620 MD Republican Clinical Hospital		Union européenne	2009	95	77	90
Mécanisme européen de financement des collectivités locales							
Financement partiel de projets d'infrastructures en faveur de municipalités dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie)	EU Municipal Finance Facility Special Account		Union européenne	2004	14 000	3 603	3 752
	EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account		Union européenne	2005	5 000	636	791
	Municipal Finance Facility (MFF) 2005 Special Account		Union européenne	2007	3 000	3 377	3 369
	EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey		Union européenne	2007	5 000		
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)							
Financement partiel de projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'instrument de préadhésion (IAP)	IPF 2008 Municipal Window Special Account		Union européenne	2009	9 220	2 383	703
Financement partiel de routes rurales en Albanie	IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account		Union européenne	2010	6 300	5 069	6 180
Financement partiel de réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account		Union européenne	2010	2 450	2 166	2 412
Intelligent Energy Europe							
Dons pour le soutien aux investissements pour l'efficacité énergétique (EU "20-20-20 Initiative")	CEB-ELENA		Union européenne	2012	1 000	995	1 002
IPA / WBIF (Western Balkans Investment Framework)							
Don d'assistance technique en appui au projet 17208 (Environnement - Traitement des déchets à Tirana en Albanie)	EWBJF-Tirana Regional Landfill		EWBJF	2012	550		535
Programme régional de logement (RHP)							
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie	RHP Fund Regional Account	*(1)*	Etats-Unis, Turquie, Union européenne	2012	20 140	19 606	7 618
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie	RHP Fund Sub-Regional Account	*(1)*	Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse	2012	10 799	10 509	5 320
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	RHP Fund Country Account -BiH	*(1)*	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	22 700	22 112	2 632
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Croatie	RHP Fund Country Account - Croatia	*(1)*	Union européenne	2013	4 651	4 533	
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Serbie	RHP Fund Country Account - Serbia	*(1)*	Union européenne	2013	11 000	10 721	
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement au Monténégro	RHP Fund Country Account - Montenegro	*(1)*	Union européenne	2013	500	487	

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objectif des comptes fiduciaires	Dénomination du compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Contributions reçues	31/12/2013	31/12/2012
Programme régional de logement (RHP)						
Soutien à la mise en place du Programme régional de logement et à l'assistance technique (1ère phase)	Preparation of RHP and RHP Fund	Union européenne	2012	1 556	175	376
Soutien à la mise en oeuvre du Programme régional de logement et à l'assistance technique (2ème phase)	RHP Implementation	Union européenne	2013	2 969	1 824	
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	Special Account RHP Rep of Cyprus	Chypre	2012	50	49	49
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	Special Account RHP Romania	Roumanie	2012	50	36	49
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	Special Account RHP Slovak Republic	République slovaque	2012	40	36	39
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	Special Account RHP Czech Republic	République tchèque	2013	39	38	
SME Finance Facility Phase 2 Special Fund						
Financement partiel de projets d'investissments productifs conçus pour créer ou sauvegarder des emplois dans des PME implantées dans 13 pays d'Europe centrale et orientale, tous membres de la CEB	EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	49 000	7 377	8 628
	SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account	Union européenne	2004	14 895	2 977	2 970
	SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account	Union européenne	2005	15 000	6 533	6 519
	SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account	Union européenne	2006	8 350	5 469	5 457
	SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey	Union européenne	2007	20 000	2 858	4 379
WBIF						
Financement d'assistance technique en relation avec le projet 1688 (Prison d'état en Bosnie-Herzégovine)	EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison	Union européenne	2009	2 560	2 544	2 538
Autres comptes fiduciaires						
Soutien au projet prioritaire 1688 (Prison d'état en Bosnie-Herzégovine)	Special Account Sweden	Ambassade de Suède	2010	1 099	1 067	1 064
Financement des actions d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norway Trust Account (NTA)	Norvège	2003	3 000	169	226
Instrument d'assistance destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe, mis en place en 2008 en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ce compte fiduciaire est alimenté par les contributions de plusieurs États membres	Human Rights Trust Fund (HRTF) (1)	Allemagne, Finlande, Norvège Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	2008	10 892	3 115	3 710
Instrument pour la promotion de la cohésion sociale en Europe	Spanish Social Cohesion Account	Espagne	2009	2 000	1 145	1 471
Total					**127 063**	**83 352**

(1) Détail contributions reçues sur comptes multi-donateurs suivants

En milliers d'euros

HUMAN RIGHTS TRUST FUND		PROGRAMME RÉGIONAL DE LOGEMENT	
Norvège	3 850	*Union européenne*	44 475
Allemagne	3 750	*États-Unis*	7 816
Pays-Bas	1 600	*Norvège*	5 458
Finlande	750	*Allemagne*	4 200
Suisse	527	*Suisse*	3 500
Royaume-Uni	415	*Italie*	1 500
		Danemark	1 341
		Turquie	1 000
		Luxembourg	500

NOTE J COMPTE DE DIVIDENDES SOCIAUX (CDS)

Le 22 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé de renommer le "Compte Fiduciaire Sélectif" "Compte de dividendes sociaux" (CDS) et d'élargir son champ d'utilisation.

Depuis cette date, le CDS peut être utilisé pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt de prêts consentis par la Banque
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 000 milliers chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent pas excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

En 2013, les ressources du CDS (Compte des États membres) ont été réallouées aux quatre sous-comptes des volets du CDS.

Le détail de ces sous-comptes est présenté ci-dessous.

En milliers d'euros

1) Compte des États membres	31/12/2013	31/12/2012
Ressources		50 135
Total		**50 135**
2) Volets du CDS		
Bonifications d'intérêt de prêts	50 218	27 519
Garanties de prêts	9 870	
Assistance technique	9 870	
Contributions	3 948	
Total	**73 906**	**27 519**
Total CDS	**73 906**	**77 654**

1) Compte des États membres

Financement

Le Compte des États membres est alimenté par :

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires des États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration

c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe et des États non-membres ou des institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

En 2013, aucun versement des États membres n'a été effectué au titre du résultat de l'exercice 2012 (2012 : € 1 000 milliers).

En 2012 et en 2013, la Banque a par ailleurs transféré directement au CDS des contributions volontaires du Président du Conseil de direction, à savoir les indemnités de fonction auxquelles il avait renoncé pour les périodes du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 et de février 2013.

Utilisation

Conformément aux nouvelles règles adoptées en mars 2013, le solde du compte des États membres au 31 mars 2013, soit € 50 274 milliers (31 décembre 2012 : € 50 135 milliers), a été réparti entre les quatre volets.

2) Les volets du CDS

Bonifications d'intérêt

Au 31 décembre 2013, le solde de la composante Bonifications d'intérêt de prêts s'élève à € 50 218 milliers, dont € 25 833 milliers (2012 : € 27 519 milliers) représentent les bonifications de prêts décaissés.

Garanties de prêts

Au 31 décembre 2013, le solde de la composante Garanties de prêts s'élève à € 9 870 milliers, dont € 322 milliers représentent le montant de prêt déjà garanti par ce volet.

Assistance technique

Au 31 décembre 2013, le solde de la composante Assistance technique s'élève à € 9 870 milliers. Aucune assistance technique n'a fait l'objet de décaissement en 2013.

Contributions

Au 31 décembre 2013, le solde de la composante Contributions s'élève à € 3 948 milliers.

Depuis la création du CDS en 1995, le total des contributions accordées s'élève à € 14,9 millions. Aucune contribution n'a été décaissée en 2013. Les contributions accordées en 2012 (€ 876 milliers) sont détaillées ci-dessous :

En milliers d'euros

Versements de l'exercice	2013	2012
Moldova (République de) : Programme Transfusion Sanguine		500
Monténégro : réfugiés Roms Camp de Konik		400
Géorgie (Conseil de l'Europe) : remboursement		(24)
Total		**876**

NOTE K PROVISIONS

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2013 sur la base des données individuelles au 30 juin 2013. La Banque a établi ces provisions conformément à la norme IAS 19 révisée, appliquée de manière anticipée au 1er janvier 2012.

La Banque enregistre donc, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour engagements de pension	125 717	120 208
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	45 061	39 051
Total	**170 778**	**159 259**

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

Situation financière du régime au 31 décembre	31/12/2013	31/12/2012
Évolution de la provision		
Provision au 1er janvier	**120 208**	**86 584**
Coûts de services rendus	7 433	5 147
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 710	3 810
Charge comptable de l'exercice	11 143	8 957
Variation des écarts actuariels de l'année	(3 700)	25 913
Prestations versées	(1 934)	(1 246)
Provision au 31 décembre	**125 717**	**120 208**
Variation des écarts actuariels		
Solde au 1er janvier	**38 800**	**12 887**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	662	(2 585)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(4 362)	28 498
Sous-total	(3 700)	25 913
Solde au 31 décembre	**35 100**	**38 800**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2013	2012
Taux d'intérêt d'actualisation	3,15%	3,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	4,00%	2,30%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	14	13
Âge moyen de départ en retraite	63	63

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi administrés par la Banque concernent l'assurance maladie optionnelle, l'ajustement fiscal et, depuis 2013, la cessation anticipée d'activité.

La situation financière des autres avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

Situation financière du régime au 31 décembre	31/12/2013	31/12/2012
Évolution de la provision		
Provision au 1er janvier	**39 051**	**24 397**
Coûts de services rendus	4 016	1 582
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	2 592	1 073
Provision pour les indemnités à verser	1 697	
Charge comptable de l'exercice	8 305	2 655
Variation des écarts actuariels de l'année	(2 094)	12 176
Prestations versées	(201)	(177)
Provision au 31 décembre	**45 061**	**39 051**
Variation des écarts actuariels		
Solde au 1er janvier	**18 519**	**6 343**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(378)	438
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(1 716)	11 738
Sous-total	(2 094)	12 176
Solde au 31 décembre	**16 425**	**18 519**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi sont similaires à celles utilisées pour le régime de pension.

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation - PBO*) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2013, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2014, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2013	Coûts de services 2014	Coût d'intérêts sur PBO 2014	Prestations estimées 2014	PBO 31/12/2014
Taux d'actualisation +0,25%	**119 676**	7 079	4 069	(3 444)	**127 380**
Taux d'actualisation -0,25%	**132 194**	7 848	3 834	(3 453)	**140 423**

Au 31 décembre 2013, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié au régime de pension de 4,8%, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 5,2% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2013	Coûts de services 2014	Coût d'intérêts sur PBO 2014	Prestations estimées 2014	PBO 31/12/2014
Taux d'actualisation +0,25%	**42 492**	2 379	1 445	(1 320)	**44 996**
Taux d'actualisation -0,25%	**47 851**	2 744	1 388	(1 330)	**50 653**

Au 31 décembre 2013, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 5,7%, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 6,2% à cette date.

NOTE L CAPITAL

Le Conseil de direction a approuvé le 4 février 2011, sur recommandation du Conseil d'administration, la 6ème augmentation du capital de la Banque [Résolution CD 386 (2011)], qui a pris effet le 31 décembre 2011. Le taux de souscription a atteint 98% ce qui dépasse le seuil minimum de 67%. La période de souscription a couru jusqu'au 31 décembre 2012.

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2013	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	**100,000%**
Total 2012	**5 465 660**	**4 853 971**	**611 689**	

Le montant du résultat 2013 par titre du capital s'élève à € 20,34 (€ 22,00 pour 2012).

En 2013, suite à l'adhésion du Kosovo, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers, dont un montant de € 728 milliers a été appelé. Sa contribution dans les réserves s'élève à € 2 138 milliers. Ces montants sont à régler en quatre versements annuels égaux. La première échéance de € 716,5 milliers a été versée au titre du capital et des réserves. Le total des trois échéances restantes est détaillé ci-dessous :

En milliers d'euros

Membre	Capital	Réserves	Total
Kosovo	546,0	1 603,5	2 149,5
Total	**546,0**	**1 603,5**	**2 149,5**

NOTE M MARGE D'INTÉRÊTS

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note O).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2013	2012
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	45 094	61 826
Dérivés de couverture	(25 838)	(19 622)
Sous-total	**19 256**	**42 204**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	197 872	252 819
Dérivés de couverture	(106 524)	(104 081)
Autres créances	6 136	18 803
Sous-total	**97 484**	**167 541**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	94 204	94 301
Sous-total	**94 204**	**94 301**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(65)	(2)
Comptes rémunérés	(1 778)	(7 288)
Sous-total	**(1 843)**	**(7 290)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(600 428)	(692 017)
Dérivés de couverture	561 248	557 749
Sous-total	**(39 180)**	**(134 268)**
Autres intérêts et charges assimilées	**(6 302)**	(4 884)
Marge d'intérêts	**163 619**	**157 604**

NOTE N INFORMATION SECTORIELLE

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays du groupe cible.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

L'immeuble du siège appartenant à la Banque est situé à Paris, en France. La CEB ne dispose pas d'autres immobilisations en dehors de son siège parisien.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2013	2012
Pologne	35 952	48 566
Hongrie	23 995	30 475
Roumanie	21 012	22 954
Turquie	19 399	21 987
Croatie	10 043	9 977
Chypre	6 962	11 119
Lituanie	4 383	3 831
Albanie	2 822	2 902
Malte	2 516	2 996
Serbie	1 655	1 740
Lettonie	1 541	2 604
Slovénie	1 442	2 216
Bulgarie	1 288	1 569
République slovaque	1 225	968
Bosnie-Herzégovine	1 222	1 568
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	843	836
Estonie	801	786
Moldova (République de)	638	514
République tchèque	289	390
Monténégro	121	178
Sous-total pays cibles	**138 149**	**168 176**
Belgique	16 266	9 920
Espagne	8 548	12 917
Allemagne	8 178	10 350
Portugal	6 471	9 025
France	5 525	8 629
Italie	4 056	6 248
Grèce	2 891	6 724
Islande	1 718	2 701
Finlande	984	4 496
Irlande	744	1 129
Suède	684	2 068
Danemark	279	1 706
Saint-Marin	9	16
Norvège		395
Sous-total autres pays	**56 353**	**76 324**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**3 370**	**8 319**
Total	**197 872**	**252 819**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note F.

NOTE O GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note M).

En milliers d'euros

	2013	2012
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(283 604)	122 774
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	281 332	(126 527)
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(5 151)	3 462
Réévaluation des positions de change	(293)	(116)
Total	**(7 716)**	**(407)**

NOTE P CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	2013	2012
Charges de personnel		
Salaires et traitements	22 593	19 134
Charges sociales et de pension	10 824	6 318
Autres charges générales d'exploitation	8 147	8 456
Total	**41 564**	**33 908**

Au 31 décembre 2013, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 183 agents permanents. Au 31 décembre 2012 : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 182 agents permanents.

NOTE Q ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2013 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 25 février 2014.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

KPMG Audit
La Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur Externe sur les Etats Financiers

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à Q y afférentes.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adoptés dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,
- la sélection et l'application des politiques comptables adéquates,
- ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris-La Défense Cedex
Capital : 8 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Responsabilité de l'Auditeur Externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2013, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Paris La Défense, le 27 février 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE
SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT, AINSI QUE LES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR 2013

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris en novembre 2013 pour la revue intérimaire, ainsi que du 24 au 28 février 2014 pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité de surveillance l'exercice précédent, l'Auditeur externe, KPMG, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2013 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2013, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 25 février 2014 ;
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2013 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 27 février 2014 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2013, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 28 février 2014

Darius MATUSEVIČIUS
Maria POULAKI
René BRÜLHART

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 287E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CEB

Résolution 1565 (2014) **CA/PV/287/2014**

Paris, le 20 mars 2014

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque
Vu l'article I, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration
Vu le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2013
Ayant pris acte de la note du Gouverneur du 25 février 2014
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 27 février 2014
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 28 février 2014

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2013

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2013

3. décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2013 (+ € 111 288 998), comme suit :

- € 111 288 998 à la Réserve Générale

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 207E RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA CEB

Résolution 407 (2014) **CD/PV/207/2014**

Paris, le 4 avril 2014

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut
Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2013
Vu la certification de l'auditeur externe du 27 février 2014
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2013
- le rapport du Comité de surveillance du 28 février 2014

Vu la Résolution 1565 (2014) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2013
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2013
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1565 (2014) du Conseil d'administration du 20 mars 2014 par lequel le Conseil d'administration a affecté le résultat net de 2013 de € 111 288 998 comme suit :
 - € 111 288 998 à la Réserve Générale.

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

En milliers d'euros

	31/12/2013	31/12/2012
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	286 640	327 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	441 961	1 200 675
Instruments dérivés de couverture	949 003	1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente	4 548 774	4 930 030
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 769 265	12 448 526
Autres créances	2 806 849	4 021 106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 630 983	2 477 909
Immobilisations corporelles et incorporelles	44 746	44 909
Comptes de régularisation et actifs divers	6 571	4 665
Total de l'actif	**24 484 792**	**26 857 576**
Passif		
Dettes		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	656 290	428 908
Instruments dérivés de couverture	400 668	595 059
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	227 128	83 352
Dettes représentées par un titre	20 087 248	21 558 288
Comptes de régularisation et passifs divers	408 777	1 693 417
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)	73 906	77 654
Provisions	170 778	159 259
Total dettes	**22 024 795**	**24 595 937**
Capitaux propres		
Capital		
Souscrit	5 472 219	5 465 660
Non appelé	(4 859 802)	(4 853 971)
Appelé	612 417	611 689
Réserve générale	1 895 119	1 781 692
Total capital et réserve générale	2 507 536	2 393 381
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(47 539)	(131 742)
Total capitaux propres	**2 459 997**	**2 261 639**
Total du passif	**24 484 792**	**26 857 576**